

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 26 juin 2012

Date de convocation : 19 juin 2012

PRESENTS : ZDAN Michel, FERNET Josette, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, DEMESSANCE Florence, Noël MESPLES, SABATIER Evelyne, TEYSSEYRE Catherine

EXCUSES : NOYES Sylvie (pouvoir donné à Mme Fernet)

ABSENTS : GLENADEL Jacques

SECRETAIRE : VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU : Séance ouverte à 20h30

1) **Approbation du document de modification du PLU**

Dans le cadre de la concertation des services de l'état pour l'examen des requêtes de 11 administrés, 7 requêtes trouvent un avis favorable et 4 un avis défavorable

Après présentation du document de modification du PLU, le conseil l'approuve à l'unanimité.

2) **Délibération modificative**

Décision modificative n°1 : caution à imputer sur loyer dû à la Commune par Matval & Co, déduction de l'article 165 de 1485 € et imputation à l'article 2138 de 1485 €. Délibération prise à l'unanimité

3) **Questions diverses**

- a) Dans le cadre de la médiation pénale proposée par M. Le Procureur de la République de Toulouse concernant la plainte déposée par la Mairie contre la présidente du Comité des Fêtes de 2008, les deux parties souhaitent mettre fin à ce litige et il a été décidé que le texte suivant serait publié dans le journal local : « Suite à la plainte du 09/05/2009, il résulte que Mme la Présidente du Comité des Fêtes 2008 a reconnu devant les enquêteurs ce qui a été qualifié d'abus de confiance envers la Collectivité. Le remboursement de la somme détournée (684.58 €) a été réalisé avant la mise en place de la médiation pénale proposée par M. Le Procureur de la République. Monsieur Le Maire a accepté cette médiation pénale incluant le rappel à la loi » En contrepartie et sous condition de

la bonne réalisation de cet engagement, M. le Maire demande à M. Le Procureur de la République de ne pas donner suite à sa plainte déposée.

- b) Accord de principe pour l'augmentation du nombre d'heures d'un agent administratif
- c) Le Conseil régional, dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, a décidé d'attribuer 3300 Eco-Chèques logement par an à des propriétaires occupants sous conditions de ressources ou à des propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Agence Nationale de l'Habitat. Pour plus d'information voir en mairie.
- d) Sentées Layons vont faire le tracé d'un chemin pédestre de Rouge à Capayrou

Séance levée à 23h45